



Public concerné :

Tout personnel ayant une expérience dans l'exploitation et la maintenance d'échafaudage, travailler en hauteur en toute sécurité.

Niveau formation : V

Objectifs :

Etre capable d'appliquer les règles nécessaires pour le montage et utilisation en sécurité d'un échafaudage à pieds conformément à la recommandation n°408-2005.

Pré-requis :

Avoir 18 ans. Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Avoir ses EPI-antichute. Français lu, écrit, parlé.

Durée :

2 jours 14 heures.

Encadrement :

Formateur qualifié en travaux en hauteur.

Validation :

Attestation de formation (avec liste des compétences acquises et référentiels concernés).

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Déroulement de la formation (selon R408 - annexes 3 et 5):

Accueil – Présentation des finalités et déroulement de la formation.

Connaissances 'théorie' :

- 1 - Accidents du travail en hauteur, quelles préventions, quelles conséquences ?
 - Risques et accidents du travail depuis un échafaudage, principales causes d'accidents.
 - Les acteurs de prévention internes et externes (Carsat, inspection travail, OPPBTP,...).
 - Les responsabilités encourues et conséquences (sociales, financières, juridiques, ...).
 - Statistiques des accidents de travail en hauteur.
- 2 - Le cadre réglementaire, la recommandation R408 :
 - Analyse des risques et principes de prévention.
 - Moyens d'accès en hauteur et types d'échafaudage (fixes, roulants, volants).
 - Respect de la réglementation et des normes techniques (points clés : signalisation, distances aux façades, ancrages, garde-corps, ...).
 - Les documents à disposition du monteur et utilisateurs (notice échafaudage, plan d'implantation, plan montage, consignes sécurité).
- 3 - Préparation et implantation du montage de l'échafaudage : analyse de documents (étude de cas en groupe) tels que notice utilisation, plan implantation, plan montage (symboles, codes), consignes sécurité, approvisionnement d'échafaudage 'pré-cadres' (vérification), implantation.

Mise en pratique :

- 1 - Montage d'un échafaudage (selon annexe 3) : 2 mailles / 2 niveaux montés en équipe, avec rotation des fonctions (chef-monteur, monteur, aide-monteur). Qualité et résistance des appuis (calage), implantation, niveau, accès, plancher, plinthes, garde-corps, ancrages, amarrages, contreventement.
- 2 - Maintenance de l'échafaudage (selon annexe 3) : qualité et nombre des ancrages et amarrages, vérification de l'état des différents éléments, remplacement des pièces endommagées, maintien des échafaudages en sécurité pendant les opérations de maintenance, ...
- 3 - Montage d'ouvrages spéciaux : encorbellements, pare-gravois, franchissement, bâchage de l'échafaudage.
- 4 - Utilisation (selon annexe 5) : accéder et circuler sur l'échafaudage, limites de charges, mesures de sécurité et protection collectives, sans ou avec co-activité ; signaler les situations dangereuses.
- 5 - Démontage, tri et rangement du matériel d'échafaudage (selon annexe 3).
- 6 - Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses.
- 7 - Réponses aux questions des participants.

Evaluation des acquis :

Contrôle continu des connaissances théoriques et pratiques durant la formation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Adaptation aux stagiaires. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Animation interactive sur la base d'expériences vécues. Questions et réponses individuelles. Cours, exercices et corrigés. Mise en situation (pratique). Évaluation théorique par QCM. Évaluation des pratiques au cours des exercices.

Documentation remise :

Livret stagiaire : 'utilisation des échafaudages de pied' destiné aux monteurs et responsable d'exploitation d'un échafaudage.